

## CONSOMMATION...

### Au quotidien

Chaque fois que vous achetez un appareil électrique, de la TV au lave-linge, vous vous voyez proposer systématiquement une extension de garantie portant en général celle-ci de 2 à 5 ans. Par rapport au coût de l'appareil, cette garantie supplémentaire est loin d'être neutre, puisque se situant de 20 à 40% du prix du produit ! En vaut-elle la peine ?

Pour répondre à cette question, il faut se pencher sur 2 points : la durée de vie de l'appareil et le taux de panne entre 2 et 5 ans

#### LA DURÉE DE VIE DES APPAREILS

La durée de vie des appareils est assez bien renseignée sur Internet, même si un débat divise fabricants et consommateurs, les premiers estimant que la durée de vie ne baisse pas, les seconds prouvant qu'elle a réellement baissé ces dernières années.

Un site de nos amis belges ([www.economie-positive.be](http://www.economie-positive.be)) préconise un temps optimum

# EXTENSIONS DE GARANTIE : FAUT-IL Y SOUSCRIRE ?

pour garder ses appareils, il nous semble particulièrement pertinent. Si votre appareil tombe en panne au-delà de cette durée, la réparation n'est plus opportune. Bien entendu, en cas d'utilisation intensive, il faut savoir adapter. Les durées de vie moyennes constatées sont inférieures de 3 à 4 ans à celles indiquées ci-dessous car nous avons tendance, sous la pression du marketing, à nous débarrasser trop tôt de nos appareils.

15 ans pour le réfrigérateur, congélateur, four, cuisinière électrique

14 ans pour le sèche-linge

12 ans pour le lave-linge et le lave-vaisselle

10 ans pour la hotte, le micro-ondes, le téléviseur et les petits appareils 'bruns' (radio,

lecteurs DVD...)

6 ans pour le petit électroménager 'blanc' (mixer, robots, cafetière...) et les ordinateurs

#### LE TAUX DE PANNE DES APPAREILS

Pour savoir si l'extension de garantie est intéressante, encore faut-il connaître le taux de panne entre 2 et 5 ans, là où la garantie joue. Là, les choses se compliquent car on peut trouver facilement le taux de panne à 1 an et à 5 ans, mais jamais entre les 2 ! On peut en déduire qu'il est utile de nous le cacher... mais en cherchant bien on peut l'extrapoler



car on sait que le taux de panne de la 2ème année est le plus faible, disons la moitié de celui de la première année.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des recherches effectuées avec les taux de panne moyens, le coût du SAV et donc le coût 'normal' de l'assurance et celui qui est vraiment demandé. Le consommateur est toujours perdant !

neuf de remplacement... à condition toutefois qu'il ait lieu entre la 5ème et la 7ème année, soit bien avant la durée normale de vie des appareils ! Encore une arnaque pour vous inciter à changer vos appareils avant leur fin de vie. L'assurance est donc à éviter, d'autant plus qu'elle comporte bien sûr des exclusions de garanties telles que 'la détério-

## CONSOMMATION...

### Au quotidien

Enfin n'oubliez pas que la plupart du temps vous avez 30 jours après l'achat pour souscrire l'extension de garantie, prenez donc l'offre et les conditions générales lors de l'achat et étudiez-les tranquillement chez vous sans la pression du vendeur ; il y a peu de chance, alors, que vous souscriviez ! Pour être complet il faut signaler que les compagnies d'assurances offrent une option d'extension de garanties s'appliquant à tous vos appareils. Pour une prime variant de 40 à 80€ annuels environ, vos appareils sont couverts mais seulement s'ils ont moins de 5 à 7 ans

selon les compagnies. C'est plus avantageux que les extensions proposées par les vendeurs, à condition que votre parc d'appareils ménagers ne soit pas trop vétuste lors de la souscription (voir le 'Particulier pratique' N°383 d'octobre 2012)... en n'oubliant pas qu'en 10 ans, on aura quand même versé de 400 à 800€ de primes !

En conclusion, au vu du risque encouru et des primes demandées, l'extension de garantie n'est jamais avantageuse pour le consommateur, décline l'offre. ■

Appareil	Taux de panne évalué 1ère et 2ème année	Taux de panne à 5 ans	Taux de panne évalué de 2 à 5 ans	Coût moyen SAV	Prix théorique assurance	Prix réel moyen assurance	Marge magasin sur assurance
Lave-linge	20%	64%	44%	180 €	79 €	129 €	50 €
Lave-vaisselle	22%	61%	39%	180 €	70 €	129 €	59 €
Sèche-linge	16%	48%	32%	180 €	58 €	129 €	71 €
Réfrigérateur	10%	17%	7%	150 €	11 €	69 €	59 €
Table cuisson	13%	24%	11%	170 €	19 €	69 €	50 €
Four	21%	46%	25%	225 €	56 €	99 €	43 €
TV	24%	67%	43%	290 €	125 €	159 €	34 €

Prenons un exemple concret : vous achetez un lave-linge à 500€. Il ya 44% de (mal)chance pour qu'il tombe en panne durant l'extension de garantie. S'il tombe en panne, il vous en coûtera environ 180€ quand la garantie vous aura coûté 129€. Sans assurance, vous avez donc moins d'une chance sur 2 de perdre 51€... et plus d'une chance sur 2 de gagner les 129€ de l'assurance !

Bien sûr, certains magasins vous offrent, si vous prenez l'extension de garantie, une réduction de 20% sur l'achat d'un appareil

ration graduelle de l'appareil' (on peut tout y mettre !), 'le non respect des instructions du constructeur' (suivez-vous à la lettre les consignes d'entretien ?), 'les dommages dus à la corrosion' (attention aux lave-linge !)...

Si vraiment vous êtes inquiet de nature et souhaitez vous rassurer : à chaque achat ne prenez pas l'assurance mais mettez sur votre livret de caisse d'épargne le montant de l'assurance demandée... dans 10 ans vous serez un peu plus riche, même en déduisant le coût d'une ou deux réparations!

## Demandes de l'UFC QUE CHOISIR DE NANCY

Dans le cadre de la croissance de l'association, nous avons besoin de vous dans plusieurs domaines. Nos demandes sont diverses mais sont toutes importantes pour le futur. Je vous remercie par avance de toute aide que vous pourriez nous apporter. Tout est lié. Notre pérennité repose aussi sur notre volonté d'agir et de disposer des moyens adaptés à cette croissance. Pour les trois demandes, vous pouvez nous contacter soit par mail à [contact@ufcnancy.fr](mailto:contact@ufcnancy.fr) soit par courrier à UFC QUE CHOISIR, 76 Rue de la Hache, 54000 NANCY. Pour la demande de bénévoles sur Longwy ou l'intranet que nous souhaitons créer, pouvez-vous nous joindre un petit CV ?

En premier lieu, nous souhaitons relancer notre antenne de Longwy. Celle-ci est suspendue car notre bénévole qui a longtemps œuvré ne pouvait plus assumer cette tâche. Nous avons reçu une proposition d'une adhérente mais nous souhaitons recommencer avec une petite équipe de 2 à 3 personnes si cela est possible. La formation sera assurée dans le domaine juridique. La base d'un bénévole œuvrant dans le domaine juridique est déjà un solide bon sens. La part juridique s'acquiert

au fur et à mesure des dossiers, de l'expérience, des acquis de la vie et des moyens techniques qui sont maintenant à notre disposition. Nous avons le plateau technique suffisant pour permettre un travail à distance efficace. Les personnes qui ont assumées des permanences en gardent toujours un grand souvenir. C'est un lieu d'échange important et un contact humain exceptionnel. Nous pouvons aider modestement des consommateurs souvent démunis qui ont besoin d'informations pour agir. C'est aussi une source de découverte des dysfonctionnements de notre société. On ne peut pas imaginer les roueries de certains professionnels ! Un de nos slogans préférés « à l'UFC, l'impossible est possible » se vérifie souvent !

En deuxième lieu, nous recherchons un adhérent qui ait des disponibilités pour nous créer un site Internet qui a quelques particularités.

Il s'agirait d'un intranet qui comprendrait plusieurs parties. La première serait l'ouverture de forums permettant des échanges, la deuxième serait réservée à la mise en ligne d'informations juridiques, la troisième à des informations sur des actions en cours et la dernière réser-

vée aux infos que nous souhaitons communiquer aux membres de cet intranet. L'accès serait exclusivement possible par login et mot de passe et n'aurait pas vocation à se retrouver sur le web. Si vous avez le temps et la possibilité de nous aider dans ce domaine, je vous en remercie par avance. C'est un de nos grands chantiers de l'année 2013.

En dernier lieu, notre demande est un peu particulière ! Nous accueillons de plus en plus de bénévoles. Nous sommes dans l'obligation de faire des plannings d'occupation des bureaux tant nous sommes à l'étroit ! Le président est très content de cette arrivée de nouveaux bénévoles mais pour de bonnes conditions de fonctionnement, nous sommes dans l'obligation de trouver de nouveaux locaux et si possible dans le centre de Nancy. Plusieurs projets de développement sont bloqués car nous ne pouvons les mettre en œuvre faute de place. Le local actuel a une surface de 90 M2. Nous recherchons donc un local d'environ 150 M2 qui serait dans un rayon d'un kilomètre autour de la Place Carnot. Il devrait permettre l'accueil du public, être accessible aux personnes handicapées et être facilement repérable par les

consommateurs. N'étant pas assujettis à la TVA, nous souhaitons un loyer sans TVA. Nous signerons un bail civil pour une durée à convenir. En effet, nous en pouvons bénéficier des dispositions de la loi du 6 Juillet 1989 ni d'un bail commercial compte tenu que nous souhaitons un local sans TVA. Si vous avez un local qui semble correspondre à notre demande, n'hésitez pas à nous contacter. Nous reprendrons très rapidement contact avec vous pour voir si nous pouvons conclure ensemble.

Comme vous avez pu le voir, votre association bouge ! Ce n'est qu'une toute petite partie ! D'autres projets seront lancés. Il va se passer beaucoup de choses en 2013. Nous devons mettre tous nos moyens en ordre de bataille car les temps sont durs...

Je vous remercie par avance de toute aide que vous pourrez nous apporter sur les trois demandes que je vous ai exposées. Si elles rencontrent le succès que j'espère, nous aurons déjà un bout du chemin de fait !

Cordialement  
**Guy GRANDGIRARD**  
 Président.